

## Vote blanc au Sénat: Danger!

Tribune publiée le 21 Février 2013 dans le [Huffington Post](#) par Stéphane GUYOT, Président du Parti du Vote Blanc, suite au [rapport de la commission des lois du Sénat](#).

**VOTE BLANC** – Le 28 février prochain sera certainement adopté au Sénat ce que les médias ont appelé un peu vite la “loi sur le vote blanc” votée à l’unanimité des 90 parlementaires présents [à l’Assemblée nationale le 22 novembre dernier](#). Il n’aura donc fallu que deux mois aux parlementaires pour présenter un texte qui, dix ans plus tôt, s’était perdu dans les couloirs du Parlement.

Si nous avons émis des réserves au lendemain de la première lecture, nous ne pouvons aujourd’hui que saluer les formidables progrès de notre administration!

Hélas, mille fois hélas, ce que le Sénat s’apprête à voter s’apparente davantage à un enterrement en première classe qu’à une réelle avancée démocratique.

[Le texte initial porté par François Sauvadet](#) prévoyait une reconnaissance pleine et entière du vote blanc comme voix exprimée. Ce texte avait été vidé de son sens par les députés qui n’ont jugé opportun de ne retenir qu’une simple séparation des votes blancs et des votes nuls. Par un jeu de passe-passe législatif, cette maigre avancée va même se transformer en un immense bond démocratique en arrière.

En effet, en politique, il convient toujours de distinguer la théorie de la pratique. En théorie, cette loi sera présentée comme un timide premier pas par des médias peu soucieux d’analyser le fond et qui ne manqueront pas, comme ce fut le cas en novembre, de diffuser une fausse information sur un vote blanc soi-disant reconnu.

Dans la pratique au contraire, les Sénateurs risquent de porter un mauvais coup de plus à l’esprit du vote blanc.

Car si les bulletins “blancs” seront bien décomptés séparément des votes “nuls”, le Sénat devrait dans le même temps refuser d’assimiler les enveloppes vides comme étant l’expression du vote blanc.

Cette disposition prévue dans le texte voté à l’Assemblée nationale permettait de compenser l’absence de bulletins blancs dans les bureaux de vote et de formaliser de manière pratique le moyen de voter “blanc”. Que Nenni!

Non seulement les enveloppes vides demeureront des votes nuls, mais le Sénat devrait également refuser de mettre à la disposition des électeurs des bulletins blancs à côté des bulletins des autres candidats. Ainsi, contrairement à l’art L57 qui prévoit l’utilisation de machines à voter équipées d’un bouton “vote blanc”, il ne sera tout simplement pas possible de voter “blanc” dans les bureaux de vote traditionnels.

Les Sénateurs s’apprêtent donc à créer deux catégories d’électeurs: ceux qui auront le droit de ne pas être d’accord et ceux qui auront le droit de la fermer!

### Une démocratie en danger

2.145.000 votes “blancs et nuls” comptabilisés le 6 mai 2012. Ces 2 millions et quelques d’électeurs ayant, dans leur grande majorité et en toute bonne foi, utilisé une enveloppe vide pour exprimer leur vote “blanc”, leurs voix disparaîtront désormais des écrans comptables. La supercherie peut paraître grossière mais elle est bien réelle. On voudrait réduire au silence l’insatisfaction des électeurs qu’on ne s’y prendrait pas autrement!

[Cette fausse loi va maintenant ouvrir une autre voie, celle du vote obligatoire](#) qui lui est souvent associée. Un simulacre de vote blanc une fois adopté, c’est un boulevard qui pourra s’ouvrir à la démagogie et au totalitarisme.

Déjà, [une proposition de loi sans doute passée inaperçue](#) en plein débat sur le mariage homo a été déposée le 6 février par le député UMP Thierry Lazaro.

L'esprit de la Démocratie est en danger. Plus que jamais, la vigilance citoyenne doit s'exercer sans relâche. Voter est un acte volontaire. Le droit de vote doit demeurer, aussi, le droit de ne pas voter.

N'acceptons pas que nous soient imposés des choix que nous n'avons pas souhaités.

Le Parti du Vote Blanc sera présent le 28 février au Sénat pour assister aux débats et tenir informés les partisans du vote blanc du sort qui sera réservé à un outil démocratique souhaité et attendu par une grande majorité des électeurs.

Nous prenons date !

*Stéphane GUYOT*